



HAL
open science

Quel est le rôle de la ville dans la lutte contre les discriminations ?

Elsa Koerner

► **To cite this version:**

Elsa Koerner. Quel est le rôle de la ville dans la lutte contre les discriminations ?. Les Cahiers de la LCD, 2019. hal-02120193

HAL Id: hal-02120193

<https://hal.science/hal-02120193v1>

Submitted on 5 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quel est le rôle de la ville dans la lutte contre les discriminations ? Compte-rendu du colloque « Le rôle de la ville dans la lutte contre les discriminations » (23-24 avril 2018) organisé par l'université de Bordeaux, la ville de Bordeaux et l'association ARESVI.¹

L'air de la ville rend-t-il libre, selon la citation de Max Weber choisie par Sandrine Rui pour introduire le colloque « L'action des villes pour la lutte contre les discriminations » ? Ou bien, pour les personnes discriminées, marcher dans la rue des villes est-il un « petit suicide », d'après l'expression de Louis-Ferdinand Céline citée par Arnaud Alessandrin au sujet de la pratique de l'espace urbain des personnes LGBT ? Le programme ambitieux de ce colloque, réunissant les 23 et 24 avril 2018 des universitaires, des étudiant·es, des élu·es, agent·es, expert·es, membres d'associations, explorait l'ambivalence de l'urbain dans ses rapports aux discriminations.

L'ensemble des tables rondes ont permis de confronter et approfondir les définitions de ce qu'est la discrimination. En effet, l'usage du vocable de la discrimination comme clef de lecture scientifique et comme outil de l'action publique, notamment dans les villes, est assez récent en France. Depuis les années 2000, il s'est diffusé, dans une logique verticale : des conventions internationales, au droit de l'Union européenne jusqu'au niveau national et local. L'invention de la discrimination « à la française » est cependant toujours en débat.

Ainsi le droit, mal à l'aise avec cette notion, considère le principe de non-discrimination comme « importé ». Les juristes présents au colloque la définissent comme « une différence d'attribution et d'exercice de droits, une distinction entre des personnes dans des situations semblables, fondé sur un ou des critères prohibés ou neutres mais ayant un effet discriminatoire sur un groupe de personnes et en l'absence de tout motif légitime ou d'une justification objective et raisonnable.² » On observe dans cette définition la coexistence d'éléments objectifs, matériels et de la notion de légitimité qui introduit une expérience subjective de la personne discriminée. D'une part, la discrimination agit sur le corps, sur les parcours de vie, sur l'accès aux droits des individu·es et d'autre part, elle est un ressenti de ces barrières, de ces frontières et de ces coups. Lors de la première table ronde, la restitution d'une enquête³ indique la nouveauté du *sentiment* de discrimination. De la description d'une sensation d'abandon, on passe désormais à l'expression d'un sentiment de discrimination. Cette évolution aurait suivi trois logiques : premièrement, celle d'une comparaison à autrui, à sa·son voisin·e, celui dont on peut observer les privilèges ; deuxièmement, par l'expérience personnelle de la discrimination, qui jusque là n'était qu'une hypothèse et troisièmement, l'apprentissage même du terme, relayé par les associations, comme un outil de lutte contre des injustices.

La discrimination est donc une nouvelle façon de concevoir les inégalités, les formes de violences, qui a pris sa place par l'interaction entre, d'une part, l'évolution scientifique et juridique, ainsi que l'usage institutionnel de la notion, et d'autre part, l'appropriation par les individu·es concerné·es de ce vocable comme outil d'analyse de leur situation et de lutte. C'est un processus actif que nous avons à analyser, au sein duquel les villes ont un rôle. On observe une ambivalence dans le rapport des institutions à la discrimination, qui sont tant des lieux d'expérience des discriminations que des acteur·ices de diffusion de la notion, de proposition d'initiatives en la matière. Or ces contradictions sont significatrices et motrices de l'évolution d'une notion, de la manière dont elle se matérialise et change. Ce colloque qui réunit des universitaires comme des représentant·es de l'action publique participe à ce processus par la mise en œuvre d'une démarche réflexive et le constat de ces contradictions, comme par la propositions de réformes ou de bouleversements épistémologiques.

En deux journées, le programme était ambitieux : il s'agissait de faire le tour des principales discriminations. Tant celles vécues par les personnes sans-abri ou précaires, que le racisme, le validisme et le capacitisme

¹ Pour citer cet article : Elsa Koerner, « Quel est le rôle de la ville dans la lutte contre les discriminations ? Compte-rendu du colloque « Le rôle de la ville dans la lutte contre les discriminations » (23-24 avril 2018) organisé par l'université de Bordeaux, la ville de Bordeaux et l'association ARESVI, *Les cahiers de la LCD*, vol.9, pp : 118-126, 2019.

² Hugo Avvenire, doctorant en droit, Toulouse, « Les sans-abris face aux discriminations »

³ Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, sociologues, Bordeaux « Le sentiment de discrimination dans les villes »

(envers les personnes en situation de handicap et/ou ayant un fonctionnement mental atypique), la grossophobie, les LGBTI-phobies, le sexisme, les discriminations vécues par les personnes âgées ... qui peuvent se croiser et s'analyser à la lumière des outils de l'intersectionnalité. Ainsi la présentation d'une enquête sur le rapport à la santé d'habitant-es de quartiers prioritaires de la politique de la ville abordait tant les notions de racisme, que de genre, de handicap et de précarité.

A la diversité des sujets étudiés, s'ajoutait la complexité du thème du colloque : la ville. En effet, la ville est un lieu de résidence, de mobilité, de sociabilité, de travail, de production et d'usage de services publics et commerciaux, de loisirs, de culture et de pouvoir : l'angle choisi dans les diverses communications donnaient à voir les différentes facettes de cet objet difficilement défini, et la manière dont les discriminations s'y instillent. Les notions évoquées pour décrire les rapports entre personnes discriminées et la ville étaient celles de l'usage, de l'accès, de l'opportunité, de la frontière ou bien de l'exclusion, de l'invisibilisation, entre autres. Ces personnes, bien présentes en ville, en disparaissent de la face visible, n'ont pas la pleine capacité d'agir et de jouir de l'espace public, contraintes à l'espace privé, aux lieux circonscris, ou bien à l'adoption de stratégies socio-spatiales dans leurs pratiques de la ville, pour des raisons matérielles⁴ ou sensibles⁵.

Puisque tou·tes habitent la ville, la question évidente est celle de la construction de la ville : qui fait la ville et pour qui ? Comme lieu historique d'accumulation du capital, la ville se montre efficace, productive et elle *se montre*, fait sa propre promotion : elle pourrait être comparée à une fourmilière construite pour sa reine et ses voisines fourmilières. Pourtant, toutes et tous s'accordent sur la nécessité de la lutte contre les discriminations et les appels au vivre-ensemble se font écho d'une commune française à l'autre. Le colloque a permis de signaler des approches différentes de cette lutte unanime.

D'abord, ces approches dépendent des outils utilisés et utilisables par les personnes s'exprimant. Entre les communications et les tables rondes, l'échange fut riche de sa pluridisciplinarité, mobilisant sémiologie, droit, histoire, sociologie, géographie, pédagogie ou encore science politique. Des interventions théoriques, empiriques, des compte-rendus d'actions menées telles qu'un parcours éducatif à Strasbourg se sont succédés, montrant une variété de postures, de difficultés particulières et de compétences pour construire les outils de la lutte contre les discriminations.

Ensuite, les modes d'action favorisés sont fortement liés aux postulats émis au moment de définir la discrimination et les objectifs de l'action. Ainsi dans le cas des personnes sans-abri, valoriser l'autonomie de la personne plutôt qu'une logique de traitement, de soin de la personne donne une politique de logement et d'accompagnement très différente⁶. Plus généralement, l'hypothèse de « l'intégration⁷ » suit une logique d'assimilation de personnes diverses dans la norme, tandis que d'autres chercheur·ses ou acteur·ices proposeront d'autres modèles de sociétés, une modification des rapports sociaux pour l'ensemble des individu·es. Les approches pourront également varier dans la forme et/ou le fond si l'on s'emploie à faire de la ville un bien commun, un espace « convivial⁸ ». De même, au vu des objectifs que l'on s'est fixé, suivre une logique d'efficacité nécessitera de définir des critères objectifs pour évaluer la politique menée : ainsi du taux de maintien en résidence après un an pour les personnes sans-abri, de critères chiffrés définis pour la fréquentation des parcours éducatifs ou des journées handi-citoyennes⁹, le maintien en bonne santé des personnes ayant suivi un parcours de chirurgie bariatrique ...

De ces débats sont ressorties de nombreuses réflexions épistémologiques dont une principale, autour de l'articulation entre le sensible et le quantifiable. Les communications et discussions donnaient à voir des dialogues entre le subjectif et l'objectif dans les pratiques de recherche. La part donnée au sensible, à la ville vécue, ressentie, subie dans les corps et les trajectoires quotidiennes alimentait le débat tout autant que les outils tels que les représentations, les chiffres et les catégories d'analyse. A ces dernières sont habitué·es les

4 Marielle Toulze, sémiologue, Saint-Etienne, "Les corps dans la ville" concernant les trajets choisis par les femmes en surpoids pour rester en forme, l'absence de bancs, les marches d'escalier ...

5 Arnaud Alessandrin, sociologue, Bordeaux "Les corps dans la ville" concernant le souvenir des tags de La manif pour tous en 2013 ; Yoann Lopez, sociologue, Bordeaux "Les villes face aux racismes" concernant les politiques mémorielles

6 Renaud de Backer, doctorant en sciences politiques et sociales, Liège, "Les sans-abris face aux discriminations"

7 Anouk Flamant, doctorante en sciences politiques, Lyon "Les villes face au racisme"

8 Corinne Luxembourg, géographe, Paris, "Discriminations et ville inclusive"

9 Didier Roulin, Ville de Besançon, "Les discriminations dans la santé"

agent-es et élu-es, suivant la tradition légale-rationnelle et son approfondissement par les nouveaux modèles de management public et d'évaluation des politiques. Si l'on y sent une distance au sujet, elle tend à expliquer l'ambivalence dans l'action institutionnelle, quand on porte le masque de l'agent-e pour produire une ville où l'on vit également. On pourrait alors en conclure à une différence d'échelles, somme toute assez classique, entre des approches micro- ou macro-. On suggèrera toutefois l'hypothèse d'une relation dialectique, plutôt qu'ambivalente, entre la force de proposition des villes et leur rôle de relais des mécanismes de domination. Il s'agit de composer avec les rôles assignés, les moyens alloués pour, dans la brèche ou ouvertement, trouver des solutions : on retrouve une logique d'*agency* dans l'action des agent-es, des élu-es, des universitaires présent-es à ce colloque. Convaincu-es de la nécessité de lutter contre les discriminations, iels emploient le langage et les outils audibles et sont confronté-es aux limites que leur position sociale, hiérarchique, politique leur imposent.

Les villes sont des lieux d'expérimentation, d'innovation, où persistent et résistent toutefois les systèmes de domination, car elles sont le lieu de l'accumulation du capital, le lieu de la diffusion et de la perpétuation des normes, surtout dans un contexte de compétition entre elles où le maître-mot est l'attractivité : elles doivent donc maintenir leurs vitrines de garantes du progrès et du développement. Pour les personnes discriminées, les villes sont donc le lieu de leur étrangeté ou de leur invisibilité. Ainsi le colloque interrogeait les notions d'espace public et d'espace privé¹⁰, de centre et de périphérie et des stratégies ; des négociations du quotidien quand les frontières sont poreuses et que la menace de la violence - de la disqualification jusqu'à ses manifestations les plus morbides - plane. Il s'agit pour les villes vitrines de combler leurs failles, de lisser leurs aspérités : elles enjoignent donc au vivre-ensemble. Elles créent des opportunités que les acteur-ices du changement cherchent à saisir.

Les retours d'expériences, les restitutions d'enquêtes de grande qualité, d'initiatives exemplaires ont alterné avec des passages plus théoriques lors de ces deux jours. La diversité des questions posées, des remarques, ont témoigné de la vivacité et de l'enthousiasme de la salle, et ont encore élargi le champ des thèmes faisant l'objet d'une table ronde. Plus qu'avec de la satisfaction, la majorité sont reparti-es avec davantage d'interrogations, davantage de pistes à explorer.

Celle qu'il paraît le plus important de citer en conclusion sera la nécessité d'une démarche réflexive dès lors qu'on représente une institution – collectivité territoriale, Etat, université par exemple – dans notre travail de lutte contre les discriminations.

Le colloque, d'autant plus qu'il laissait une large place à l'expression de professionnel-les, a apporté des discussions intéressantes pour les méthodologies de la recherche-action. En premier lieu, le passage d'une logique de *faire pour* à une logique de *faire avec* les personnes concernées remet en cause les modes d'action employés. Car si certain-es en appelaient à faire jaillir l'envie ou le goût des personnes discriminées pour la culture par exemple, elles témoignaient davantage d'une déception, quand un programme est mené, qu'il ne puisse trouver son public. L'incompréhension et le blocage étaient clairs et ne semblaient pouvoir trouver de solutions en ces termes.

Or, plutôt que de vouloir inclure des personnes discriminées, on pourrait revendiquer de mettre fin à leur exclusion. Dès lors, il convient de s'attarder sur les attitudes et aux représentations des personnes en situation d'autorité, qu'elle soit politique, administrative, scientifique. Dans son intervention sur la ville inclusive, Corinne Luxembourg a fait remarquer à l'assistance le rôle des chercheur-ses dans la domination et l'humiliation des personnes discriminées. Quel que soit le peu de pouvoir que l'on détient, il nous permet de participer à cette vaste entreprise d'exclusion. En prendre conscience est une première étape. Dans le cadre de la lutte contre les discriminations, imaginer des formes d'interventions, de restitutions d'enquêtes toujours plus populaires et accessibles semble une priorité.

Ainsi, ce premier colloque en appelle d'autres, soit plus sectoriels, soit concentrés sur une notion à approfondir, ou encore sur les modes d'action de lutte contre les discriminations pour les éclairer de cas d'études, de réflexions et d'ateliers. On y trouvera de nouvelles interrogations et de nouvelles pistes. On y étudiera encore comment passer de la soumission aux discriminations à la lutte contre celles-ci – de l'humiliation à la réappropriation de soi et de son environnement.

10 Chris Blache, socio-ethnologue, Paris, "Les femmes dans la ville"